



Faciliter l'accès aux ressources du multimédia

Fiche Action n° 23

Actions liées aux TIC

Référence à l'Axe de la Charte du Pays : **FAVORISER L'ACCES DES ENTREPRISES AUX TIC**

Référence à l'axe n° 4 du contrat de développement territorial 2007/2013 :

Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le territoire doit affirmer le rôle prépondérant des TIC dans tous les aspects du développement et renforcer les usages actuels ainsi que les nouveaux usages en complément de la construction de la boucle départementale Haut débit portée par le Niverlan et, notamment des neuf Cyber-Bases implantées par le conseil général de la Nièvre.

Implantées dans les collèges et à Sougy sur Loire, elles accueillent tout public et bénéficient d'un personnel à mi-temps dédié sur le temps non scolaire aux apprentissages de l'Internet en particulier et à l'appropriation des TIC en général, y compris en proposant des temps forts d'animation en relais d'une programmation nationale.

La CCI fait bénéficier aux TPE de la Nièvre de son Espace Entreprise créée à Nevers - Passeport pour l'économie Numérique et développe en direction des commerçants et des entreprises de services de nouvelles pratiques de vente par le biais du dispositif « achatNievre.com ».

Résultats attendus et impacts de l'action :

meilleure identification des demandes

adaptation des pratiques TIC aux nouveaux modes de vie, de consommation et enjeux de la société de l'information

meilleure appropriation des usages TIC par les habitants, les professionnels, les acteurs

	territoriaux en lien avec les espaces spécialisés aux outils de la communication.
Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)	
	Image territoriale dynamique et tournée vers le développement économique Rôle fédérateur du Pays en matière d'initiatives locales et de soutien aux projets structurants
Plus-values	
	Le territoire, équipé en haut débit, pourra valoriser les initiatives locales, existantes ou à venir, sur les supports de la communication.
Caractère intercommunal de l'action	
	Territoire de déploiement des usages TIC

Caractère durable de l'action	
	Déplacements réduits, notamment et permanence de l'animation dans les Cyber-Bases
Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires	
	Les 3 villes intermédiaires bénéficient d'une couverture Haut-débit et d'une Cyber-Base ainsi que différents villes de l'Agglomération (avec des espaces ouverts aux publics avec des accès Internet).

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)	
1	<i>Intitulé : étude diagnostic sur les territoires et création d'un « correspondant TIC » de Pays</i> Description : il s'agira dans un état des lieux territorial de repérer le QUI FAIT QUOI en matière d'usages locaux (publics scolarisés ou non), de viser à coordonner les pratiques, de faire émerger des projets intégrant les TIC, comme vecteur de développement (tourisme, commerce, PME, sports, services à la population)
2.	<i>Intitulé : en fonction des résultats de l'étude diagnostic :</i> Soutien aux actions visant à développer les usages numériques en direction des entreprises (cible prioritaire pour le secteur du tourisme et du commerce), les collectivités locales et toute expérimentation visant à renforcer la pénétration numérique des publics (services à la population et Formation Ouverte et A Distance) et des professionnels (télétravail, visio-conférence, veille TIC).

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	communauté de communes
----	------------------------

2.	collectivité, association, entreprise, privé
----	--

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

	Le groupe de travail TIC (commission INFRASTRUCTURES) aura en charge la mise en œuvre, le suivi des différentes actions	
--	---	--

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)	Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	CR sectoriel Bourgogne Numérique		
2.	État (FNADT) CR sectoriel Bourgogne Numérique	Enveloppe maximale de 130 000€. En fonction des projets dans la limite de 40%.	

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

Nombre d'acteurs mobilisés dans la démarche et dans le temps

Nombre de nouvelles initiatives créées